

## Nouvelle municipalité d'Auch

Communiqué Les Ecologistes Europe Ecologie Les Verts Gers



Nouvelle municipalité d'Auch

Un premier bilan très décevant et des priorités incertaines

Le premier bilan de Camille Bonne, nouveau Maire d'Auch, au bout de ses trois premiers mois d'exercice, s'avère très décevant. Et notamment si l'on tient compte des plus de 300 promesses de son programme électoral. Faute d'actions concrètes, il se contente dans ses propos de rappeler certains projets du conseil municipal qui a siégé de 2020 à 2026 sans pour autant indiquer les échéances prévues pour leur réalisation.

Les dossiers prioritaires que le nouveau maire a choisis sont loin d'être à la hauteur des enjeux et sont même parfois en retrait par rapport aux actions de la précédente municipalité.

En ce qui concerne la santé, alors que le manque de médecins à Auch est passé en quelques années de 20 à 10 - privant des milliers d'habitants de médecin traitant - et que les urgences de l'hôpital ferment souvent le week-end, une enquête auprès des professionnels ne règlera rien. Il est plus que temps de proposer des solutions concrètes pour que de nouveaux professionnels s'installent, comme un centre de santé, et des conditions d'accueil satisfaisantes aux jeunes internes à l'hôpital.

Parmi les dossiers urgents pour les Auscitaines et les Auscitains, l'adaptation de la ville et de ses infrastructures sont aux abonnés absents.

Depuis plusieurs années, notre pays et notre département subissent des épisodes de canicule et cette année, une troisième période de canicule en un mois.

Il y a plus d'un an, des dispositions concernant les écoles étaient prévues, avec l'installation de stores ou volets, la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école, afin d'apporter de la fraîcheur aux enfants et aux enseignants, et de devenir également des îlots refuge pour les riverains.

En juin 2025, la proposition du Conseil de développement local de création de plusieurs îlots de fraîcheur, choisis par les membres du collège citoyen, était présentée au conseil municipal du 25 juin. Les travaux concernaient en priorité les sites du Pumptrack et de la salle Ernest-Villa et leur coût était budgété et validé dans le cadre du budget participatif d'un montant de 70 000 euros. Les sites de la place du Caillou et l'école de Musique devaient être aménagés ensuite. Ces travaux n'ont pas été réalisés, et ils ne sont ni identifiés comme prioritaires ni programmés.

Au niveau du développement de la ville, M. Bonne voit dans la loi ZAN (zéro artificialisation nette) une contrainte pour la réalisation de projets immobiliers, alors que cette loi a pour but de limiter l'emprise de l'homme sur la nature et notamment de réduire le bétonnage des espaces naturels, afin de limiter les aléas climatiques comme les canicules ou les inondations.

Concernant les mobilités et à l'initiative des élus écologistes, l'ancienne majorité avait entrepris de mettre en place un réseau de Vélos à assistance électrique (VAE), de créer une Maison des mobilités au sein de la gare d'Auch, de développer les voies vertes. Un premier tronçon de piste piétonne et cyclable reliant Auch à Pavié devait voir le jour cet été. A ce jour, aucune information n'a été communiquée.

Les Auscitaines et les Auscitains méritent mieux que cet immobilisme et sont dans l'attente de mesures concrètes pour améliorer leur qualité de vie dans tous les domaines.

Signataires :

Henri Chavarot, 2e adjoint au maire d'Auch de 2020 à 2026

Sylviane Baudois, 7e adjointe au maire d'Auch de 2020 à 2026

Philippe Marcellin, conseiller municipal délégué d'Auch de 2020 à 2026

Bénédicte Mello, conseillère municipale d'Auch et 2e vice-présidente de l'agglomération Grand Auch – Coeur de Gascogne de 2020 à 2026

Rui Oliveira Santos, conseiller municipal et 10e vice-président de l'agglomération Grand Auch

– Coeur de Gascogne de 2020 à 2026.

Contact presse : Sylviane Baudois – 06 83 20 51 96

Groupe local Les Ecologistes - 77 rue Victor Hugo – 32000 Auch